



ACTUAIRES & EXPERTS

« ORGANISATION FINANCIÈRE DES CAISSES DE RETRAITE »

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les caisses de retraites sont soumises à une nouvelle réglementation quant à leur organisation financière. Ainsi, les caisses doivent non seulement se structurer afin de mettre en place les fonctions permanentes de contrôle des risques et de conformité, mais elles doivent également produire de nouveaux documents à transmettre aux ministres chargés de la Sécurité sociale et du Budget, dont le contenu relève de compétences actuarielles et financières.

La société FRÆRIS vous propose de vous accompagner dans les différents travaux que requiert ces exigences et en particulier :

- La formation des administrateurs de la structure sur les mécanismes techniques de pilotage des régimes de retraite,
- la réalisation des travaux techniques constitutifs du rapport de Politique de Pilotage,
- la validation du rapport de Politique de Pilotage qui doit être approuvé par un actuaire indépendant au moins une fois tous les trois ans,
- l'accompagnement dans la mise en place d'outils de calculs spécifiques et nécessaires aux travaux de pilotage du régime.



Les équipes de **FRÆRIS Actuaire & Experts** vous accompagnent dans vos projets « Organisation financière des caisses de retraite » :

fræris



FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les membres du Conseil d'Administration doivent recevoir « une formation relative aux questions actuarielles financières et réglementaires pertinentes pour le pilotage des régimes et des placements » dans les 6 premiers mois de leur mandat.



Organisme de formation professionnel, FRÆRIS réalise des sessions de formation dédiées à ces problématiques.

RÉDACTION DU RAPPORT DE POLITIQUE DE PILOTAGE



Chaque année, le Conseil d'Administration adopte un document relatif à la politique de pilotage du régime. Celui-ci comporte en particulier plusieurs points techniques comme des prévisions d'évolution et la projection de la situation financière. Il doit en outre intégrer un rapport de Gestion Financière.



Les travaux nécessaires sont similaires à ceux classiquement mis en œuvre dans le cadre de l'analyse de la situation financière et de la viabilité d'un régime de retraite.



VALIDATION DU RAPPORT DE POLITIQUE DE PILOTAGE

Le rapport de Politique de Pilotage doit être validé au moins une fois tous les 3 ans par un actuaire indépendant de l'organisme.



Société d'actuaire indépendants, FRÆRIS peut intervenir en seconde lecture et validation du rapport de Politique de Pilotage conformément à la réglementation.

CRÉATION D'UN OUTIL DE PILOTAGE



L'ensemble de ces travaux implique de disposer d'un outil de projection de la situation financière du régime, permettant notamment de modéliser l'évolution de la population affiliée et de réaliser la mesure actuarielle des engagements octroyés.



Afin que la Caisse soit davantage autonome, les équipes de FRÆRIS sont en capacité de développer une solution de calcul spécifique.



Une expertise reconnue,

Laurent FAUCILLON, Directeur Général, supervise l'ensemble des missions d'assistance au pilotage des régimes de retraite et de suivi de leur viabilité dans le temps. Il est par ailleurs enseignant vacataire sur les sujets de retraite au sein de la chaire d'actuariat du Conservatoire National des Arts et Métiers.



De nombreuses références,

Les équipes de FRÆRIS ont réalisé de nombreux travaux de modélisation et d'assistance au pilotage de régimes de retraite et disposent d'une expérience dans la communication des résultats techniques auprès des instances dirigeantes.



**Actuaire
& Experts**



**Projet
& Transformation**



**Réglementaire
& Conformité**

NOUS CONTACTER :

+33 1 84 17 19 74

contact@fraeris.fr

www.fraeris.fr